Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2023 • Code sujet : **23-2SST2SLR1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Mobilisation des connaissances : diversité des indicateurs de santé publique (1 question) **Page 3**

2. Développement s’appuyant sur un dossier documentaire : la reconnaissance du handicap dans la société (2 questions) **Page 4**

3. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2023/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. Mobilisation des connaissances : diversité des indicateurs de santé publique

Cette partie porte sur un problème de santé publique choisi à titre d'exemple par le candidat. Il faut expliquer ce qu'apporte l'utilisation de plusieurs indicateurs pour étudier ce problème.

Question. À partir d'un exemple de problème de santé publique, présenter l'intérêt d'utiliser une diversité d'indicateurs.

Exemple : le diabète. La prévalence mesure le nombre de personnes atteintes à un moment donné, tandis que l'incidence repère les nouveaux cas sur une période : elles montrent l'ampleur et l'évolution du problème. Les indicateurs de mortalité et de complications en évaluent la gravité. Les facteurs de risque et les données socio-économiques éclairent ses déterminants et les inégalités entre groupes. Enfin, la qualité de vie et le recours aux soins renseignent sur ses conséquences et les besoins de prise en charge. Croiser ces indicateurs donne une vision plus complète, aide à choisir les priorités de prévention et permet d'évaluer les actions menées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des indicateurs variés mesurent l'ampleur, l'évolution, la gravité et les déterminants du problème, orientent les actions de santé publique et en évaluent les effets.

2. Développement s’appuyant sur un dossier documentaire : la reconnaissance du handicap dans la société

Le dossier présente la politique française en faveur des personnes en situation de handicap, la sensibilisation contre les préjugés et des initiatives publiques et associatives. Il aborde l’accessibilité, la compensation, l’information locale, l’habitat inclusif et les groupes d’entraide mutuelle.

Question 1. Montrer les spécificités de la politique sociale en faveur des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 fonde une politique visant l’égalité des droits, la participation et la citoyenneté. Elle combine deux principes complémentaires :

- **L’accessibilité** adapte les dispositifs de droit commun pour permettre l’accès à l’école, à l’emploi, aux soins et à la vie sociale.
- **La compensation** apporte des réponses aux incapacités propres à chaque personne pour en réduire les effets.

Cette politique est interministérielle : le Comité interministériel du handicap, présidé par le Premier ministre, la définit et veille à la prise en compte du handicap dans les politiques publiques. Elle agit dans plusieurs domaines : scolarisation inclusive, information accessible, emploi, soins et maintien à domicile.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Une politique interministérielle fondée sur l’accessibilité des dispositifs de droit commun et la compensation individualisée, pour soutenir l’égalité, l’autonomie et la participation sociale.

Question 2. Expliquer comment les différents acteurs favorisent l’intégration sociale des personnes en situation de handicap.

L’État coordonne la politique du handicap et agit sur l’école, l’accessibilité, les soins et l’emploi. À l’échelle locale, la mairie de Toulouse, avec les associations, diffuse un guide pratique couvrant les démarches et les activités de la vie quotidienne.

Les associations proposent aussi des solutions concrètes. Le Club des Six organise un habitat inclusif adapté, avec accompagnement individualisé, soutien à l’autonomie et participation citoyenne. Les groupes d’entraide mutuelle, subventionnés par les ARS, favorisent la rencontre, la pair-aidance et la reprise de confiance, sans délivrer de soins. Les proches et les équipes d’accompagnement soutiennent la vie quotidienne. Enfin, l’école et les campagnes de sensibilisation contribuent à réduire les préjugés et à promouvoir le vivre-ensemble. Les personnes concernées participent aux choix et à la vie citoyenne.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> État, collectivités, associations, proches, professionnels et personnes concernées soutiennent l’autonomie, les liens sociaux et la participation citoyenne.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC ST2S

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Sciences et techniques sanitaires et sociales du baccalauréat technologique, session 2023, code 23-2SST2SLR1, durée 3 heures, coefficient 16. La première partie évalue les connaissances sur les indicateurs de santé publique. La seconde mobilise un dossier sur la reconnaissance du handicap pour analyser la politique sociale et le rôle des acteurs dans l'intégration.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La loi du 11 février 2005 associe l'accessibilité des dispositifs de droit commun à la compensation des incapacités fonctionnelles.
- La politique du handicap est interministérielle et vise l'inclusion dans la scolarité, l'emploi, la santé et la vie sociale.
- L'habitat inclusif associe espaces privatifs, espaces communs et projet de vie sociale, avec un accompagnement adapté.
- La pair-aidance repose sur le partage d'expériences et l'entraide entre personnes ayant vécu des troubles ou des parcours similaires.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour la partie 1, choisir un problème de santé publique précis et expliquer l'apport de chaque indicateur retenu.
- Distinguer l'accessibilité, qui adapte l'environnement et les dispositifs, de la compensation, qui répond aux incapacités individuelles.
- Pour les questions documentaires, croiser plusieurs annexes et relier leurs exemples à l'intégration sociale.
- Ne pas présenter un GEM comme une structure de soins : c'est un lieu associatif de rencontre, d'entraide et de pair-aidance.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer l'intérêt d'utiliser plusieurs indicateurs pour un problème de santé publique ?

Choisissez un problème précis, puis associez chaque indicateur à une dimension étudiée, par exemple la fréquence, la gravité ou les conséquences sociales. Leur complémentarité permet de mieux décrire la situation et d'éclairer les actions de santé publique.

Q : Quelle différence faire entre accessibilité et compensation dans la politique du handicap ?

L'accessibilité adapte l'environnement et les dispositifs de droit commun pour permettre l'accès à tous. La compensation apporte des réponses aux incapacités fonctionnelles d'une personne afin d'en réduire les conséquences.

Q : Comment gérer le temps et le barème des deux parties ?

L'épreuve dure trois heures et les deux parties sont indépendantes. La partie 1 vaut 6 points et la partie 2 vaut 14 points : répartissez donc votre temps en conséquence, tout en réservant quelques minutes à la relecture.

Q : Que faut-il démontrer pour expliquer le rôle des acteurs dans l'intégration sociale ?

Identifiez les acteurs et reliez précisément leurs actions aux besoins des personnes : information, accès aux droits, logement adapté, accompagnement, liens sociaux ou participation citoyenne. Appuyez vos explications sur des exemples tirés des annexes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2023/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac ST2S : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.